

**FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT
SCOLAIRE ET/OU A LA GARDERIE**

ANNEE 2020-2021

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :


Adresse :

Ecole / Collège:

Classe (à la rentrée 2020) :

NOM - Prénom du représentant légal :

 personnel :

 travail :

 portable :

 courriel :

A préciser :

Inscription(s) : restaurant scolaire

garderie

Etiez-vous déjà inscrit au restaurant scolaire l'année précédente (2019-2020) ? : OUI NON

Votre enfant souffre-t-il d'allergie alimentaire ? OUI NON

Si oui, avez-vous établi un Projet d'Accueil Individualisé pour l'année en cours ?

Les informations demandées ci-dessous sont utilisées exclusivement par les services municipaux pour la constitution de votre dossier administratif. En application de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27/04/2016 (RGPD), chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations collectées. Ce droit peut être exercé auprès de la Ville de Caudan.

Durée de conservation des données :

Elle ne pourra excéder la période de scolarisation de l'élève dans une école de la commune ou, pour les services payants, celle nécessaire au recouvrement des sommes dues.

**FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT
SCOLAIRE ET/OU A LA GARDERIE**

ANNEE 2020-2021

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :


Adresse :

Ecole / Collège :

Classe (à la rentrée 2020) :

NOM - Prénom du représentant légal :

 personnel :

 travail :

 portable :

 courriel :

A préciser :

Inscription(s) : restaurant scolaire

garderie

Etiez-vous déjà inscrit au restaurant scolaire l'année précédente (2019-2020) ? : OUI NON

Votre enfant souffre-t-il d'allergie alimentaire ? OUI NON

Si oui, avez-vous établi un Projet d'Accueil Individualisé pour l'année en cours ?

Les informations demandées ci-dessous sont utilisées exclusivement par les services municipaux pour la constitution de votre dossier administratif. En application de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27/04/2016 (RGPD), chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations collectées. Ce droit peut être exercé auprès de la Ville de Caudan.

Durée de conservation des données :

Elle ne pourra excéder la période de scolarisation de l'élève dans une école de la commune ou, pour les services payants, celle nécessaire au recouvrement des sommes dues.